



arnaque véhicule occasion

Par **audier**, le **09/05/2017** à **12:12**

bonjour a tous,rnj' ai acheter une voiture en l'état a un particulier en janvier 2016,rnle ct n'était plus valide mais seul quelques détails était a corriger et le délai pour la contre visite venait tout juste de se terminer.rnla carte grise était déjà barré (une personne qui ce serai rétracter le jour de l'achat) mais cela ne présentais pas de problème d'après le vendeur, j'en ai eu confirmation auprès de la préfecture.rnL'affaire est entendu je le paye en espèces ne possédant pas de chéquier car je suis dans une situation financière difficile.rnJe commence les petites réparations et 2 mois plus tard, le jour ou je dois aller au ct les roues arrières se bloquent... je découvre alors des frein totalement grippé et hs que le vendeur m'avais dit avoir révisé ressemant ; au téléphone il ni avoir vu leurs état déplorable, et me dit que c'est par ce que je l'ai laissé sans rouler pendant 2 mois.rnJe laisse couler obliger de partir en saison sans véhicule, car pas assez d'argent pour m'y remettre.rnEn septembre j'ai enfin du temps et un peu de sous, je refait tous les freins.rnAu passage changements des roulements arrières et d'un cardant (de ce coté pas de surprise j'étais au courant des le début que tous ça commençait a être fatigué).rnla premier essais pour le ct le véhicule est refuser et la liste s'allonge, des défauts que le premier controle n'aurait pas pu loucher, le vendeur me refuse de reconnaître avoir été de mèche avec lui je commence vraiment a en avoir marre mais l'ayant acheter en l'état je ne voit pas trop comment m'en sortir je décide a nouveau de patientez pour économiser pour les réparation et le ct, début janvier elle obtient enfin le fameux sésame, février je peu payer ma carte grise et je vais a la préfecture, on me dit qu'il me manque une lettre de la part de propriétaire pour attester que le véhicule est vendu pour la deuxième fois dans les règles.rnLa ça se complique, j'apprends que le vendeur n'est pas le propriétaire et que ce dernier est en déplacement, au bout de quelques semaines il m'envoie quand même ce papier.rnJe retourne a la préfecture ou on me dit que cette voiture a déjà une déclaration de cession en préfecture et qu'il faut retrouvé le propriétaire et l'acheteuse pour annulé la procédure.rnLe vendeur m'avoue alors ne pas connaître le propriétaire, un ami d'un ami soit disant, je découvre qu'il a imité sa signature, malgré tout il me garanti qu'il peu retrouver les

numéros je me débat depuis avec lui, toujours une bonne excuse mais de mon côté le ct va bientôt être dépasser et je ne sais pas quoi faire de cette voiture, rien ne me relie à cet acheteur si ce n'est des coups de téléphone. Je sais que j'ai été très très naïf et je ne sais absolument pas comment m'en sortir, auriez-vous un conseil?